

ZOOM sur...



L'Association des paralysés de France DÉPARTEMENT DE L'INDRE

Janvier à Mars 2015 / N° 48

*Le Conseil Départemental
ainsi que l'équipe salariée et bénévole de la Délégation
vous adressent leurs meilleurs voeux pour cette nouvelle année !*



MANIFESTATION ACCESSIBILITÉ

Pour marquer symboliquement l'anniversaire de la loi de 2005 et protester contre sa remise en cause, une manifestation régionale sera organisée à Orléans le 11 février.

Vous pouvez également interpeller nos Députés via Internet.

PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP: DES AVANÇÉES

La MDPH va ouvrir la possibilité d'avoir recours au Fonds Départemental du Handicap pour les personnes aidées en prestataire qui ont un important nombre d'heures d'intervention d'aide humaine et de faibles ressources.

AMERICAN EXPO

Cette importante manifestation, organisée conjointement avec l'association American Motors, se déroulera le samedi 21 juin à Saint-Maur.

Au programme: une exposition de voitures américaines, de voitures anciennes et de véhicules d'exception.

ACCESSIBILITE: Manifestation Régionale à Orléans le 11 février

Le 26 Septembre dernier, le gouvernement publiait une ordonnance repoussant purement et simplement les délais en vigueur pour la mise en accessibilité des lieux accueillant du public. Ces délais peuvent désormais aller jusqu'en 2030 voire plus alors que, rappelons le, l'accessibilité est une obligation en France depuis 1975 et que la loi de 2005 avait déjà accordé un délai de dix années (soit 2015).

De plus, le gouvernement profite de ce texte pour diminuer les obligations en termes d'accessibilité. Par exemple l'obligation de rendre accessible l'ensemble des arrêts de transport en commun disparaît au profit de la mise en accessibilité des arrêts considérés comme prioritaires.

Cette ordonnance constitue un grave recul au regard des ambitions initiales de la loi du 11 Février 2005, mais aussi une **atteinte à nos libertés fondamentales**. C'est la raison pour laquelle, le « collectif pour une France Accessible à Tous », dont l'APF fait partie, a décidé de « fêter » à sa manière l'anniversaire de la Loi du 11 Février 2005, en organisant partout en France de grandes manifestations régionales.

Pour la Région Centre, la manifestation du 11 Février 2015 est organisée à Orléans.

Le rassemblement se fera à **14h au Parc Pasteur (rue Eugène Vignat)**, puis le cortège prendra la route vers la Préfecture, en passant sous les fenêtres de l'ensemble des collectivités ayant un rôle à jouer sur les questions d'accessibilité: Conseil Général, Agglomération, Mairie, Conseil Régional.

La Délégation de l'Indre organisera un transport au départ de Châteauroux, dans la limite de nos possibilités. Nous partirons vers 10h. Merci de nous contacter si vous souhaitez participer.



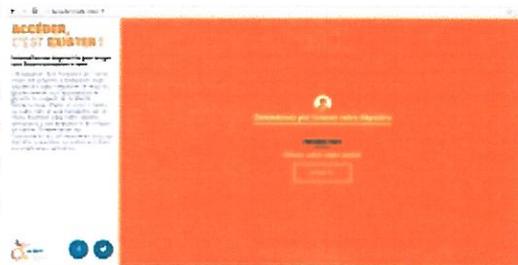
MANIFESTATION
Pour l'Accessibilité et la Liberté de Déplacement

**Mercredi 11 Février 2015
À 14H00
Parc Pasteur à Orléans**

ACCESSIBILITE: interpellez nos Députés pour exiger une France accessible à tous !

L'Ordonnance sur l'accessibilité du 26 septembre dernier revient sur les acquis de la loi handicap de 2005 et ne respecte pas la Convention internationale relative aux Droits des personnes handicapées en faisant régresser ce droit fondamental qu'est la liberté d'aller et de venir.

Aussi, l'APF invite les citoyens à interpeller leurs député(e)s via le site www.accedercestexister.fr en leur demandant, par un tweet et/ou un email, de ne pas ratifier cette Ordonnance en l'état et d'élaborer un nouveau texte, respectant la liberté d'aller et de venir de tous.



2015, année de renouvellement des conseils départementaux

L'assemblée générale 2014 a décidé de proroger de quelques mois le mandat en cours des membres des conseils départementaux, des conseils APF de région et des commissions nationales, afin de prendre en compte dès le prochain mandat les propositions de la mission UNEDE qui impactent directement ces instances.

Dans ce cadre, tous les adhérents seront appelés en 2015 à élire leur conseil départemental, puis les membres des commissions nationales.

Bien sûr préalablement chaque adhérent pourra se poser la question d'être candidat à l'une ou l'autre de ces élections. L'équipe salariée ainsi que l'ensemble des membres et des invités permanents du Conseil Départemental sont à votre disposition pour toute question. Il est également possible d'assister à une réunion du Conseil Départemental afin de mieux appréhender son fonctionnement.

■ La Délégation organise un mini-séjour « Equitation »

La Délégation APF 36 organise un séjour Equitation d'une durée de trois jours, pour les personnes en situation de handicap. Il se déroulera à Lathus, près de Montmorillon, du 2 au 4 mars. Le centre d'hébergement, en pension complète, est adapté. L'activité équitation sera encadrée par des moniteurs qualifiés pour ce type d'accompagnement, avec un équipement conforme pour ce public. Deux séances de deux heures d'équitation seront proposées.

Nous aurons le plaisir de découvrir les paysages alentours et l'air frais de la Vienne à dos de cheval. Les sensations ne manqueront pas!

Le coût du séjour s'élève à environ 215 € par participant. Merci de contacter la délégation si vous êtes intéressé ou pour tout renseignement. En fonction du nombre de personnes intéressées, un deuxième séjour pourra être organisé.

Michel F. et Kim



■ Revalorisation de l'image de soi: proposition d'ateliers

Nous proposons de mettre en place un cycle de trois ateliers de soutien à la valorisation de l'image de soi, en lien avec l'UDAF (Union Départementale des Associations Familiales). Animés par un **socio-esthéticienne**, ces ateliers pourront permettre d'aborder différents thèmes, en fonction des envies qui seront exprimés par les participants: **détente, bien-être, soins du visage, soins des mains, soins des ongles, modelage...**

Ces ateliers se dérouleront les jeudis 19 mars, 23 avril et 28 mai 2015 après-midi.

Une participation financière sera demandée aux participants (montant selon le nombre de personnes inscrites).

Si vous souhaitez en savoir plus, une **réunion d'information est organisée dans nos locaux le mardi 17 février, de 14h30 à 16h**. Merci de vous inscrire auprès de la Délégation.

■ Essais concluants à la patinoire de Châteauroux

Mardi 23 décembre : 1ère séance à la patinoire

Coup d'essai pour un premier test sur la glace. 5 cobayes et 4 pousseurs se sont retrouvés au centre de la Place de la République. Après quelques foulées, il s'avère que le fauteuil constitue une aide appréciable pour les patineurs novices. Découverte de nouvelles sensations. Les glissades se transforment parfois en bataille de boules de neige. L'expérience est positive et doit être renouvelée et communiquée !

Samedi 3 janvier : 2ème séance à la patinoire

Le mauvais temps et la pluie ne les ont pas arrêtés ! Une heure de séance après la fermeture de la patinoire est accordée ce samedi 3 janvier pour les personnes en fauteuil. Malgré la pluie et le mauvais temps, Eric, Laurent, Daniel, Joaquim, Georgina, Gaëlle, se sont donnés rendez-vous, en fauteuil manuel. Julie est venue en fauteuil électrique, supporter ses amis patineurs.

Pour cette soirée, veille de fermeture de la patinoire, tout se fait très vite, voire improvisé. Si improvisé, que par manque de pousseurs-patineurs. Geoffroy, le responsable de la patinoire, lance un appel au micro et là, ... réponse de jeunes à la demande !!!

Merci Geoffroy, merci aux 6 pousseurs patineurs pour ce moment formidable.



C'est un début, mais on fera mieux l'an prochain. Alors, rendez-vous à la patinoire en 2015 !

AGENDA

Jeudi 5 février	Sortie / Déjeuner au restaurant « Yaki Tokyo » à Saint-Maur
Mardi 10 février	Permanence à la Salle de la Libération au Blanc
Mercredi 11 février	Manifestation Accessibilité à Orléans
Mardi 17 février	Réunion d'information / Ateliers revalorisation de l'image de soi
Jeudi 3 février	Sortie / Après-midi au Cyber Bowling à Châteauroux
Samedi 21 février	Tournoi de Bridge au profit de l'APF organisé par le Club de Bridge de Châteauroux
Jeudi 26 février	Sortie / Après-midi ballade en Forêt de Châteauroux

ACCUEIL EN DELEGATION

Du lundi au jeudi,
de 9h à 12h
et de 13h30 à 17h
Le vendredi et après 17h
sur rendez-vous

Attention:
La Délégation sera fermée
du 2 au 8 mars

Retrouvez l'actualité de la
délégation sur notre blog:
<http://dd36.blogs.apf.asso.fr>

PROCHAINES PERMANENCES

*Pour se rencontrer, échanger,
vous conseiller ou vous orien-
ter, répondre à vos questions*

ISSOUDUN

Espace Jardon
De 14h30 à 16h30

- Vendredi 27 février
- Vendredi 20 mars
- Vendredi 17 avril
- Vendredi 29 mai
- Vendredi 26 juin
- Vendredi 24 juillet

LE BLANC

Salle de la Libération
De 14h30 à 16h30

- Mardi 10 février
- Mardi 7 avril
- Mardi 9 juin
- Mardi 7 juillet

AMERICAN EXPO

Entrée gratuite

Véhicules américains anciens, véhicules insolites
Voitures de collection, de prestige, motos.

Organisée par la délégation
A.P.F. de l'INDRE
(Association des paralysés de France)

à noter dès à présent

Restauration, buvette, animations (country etc...), bourse d'échange
stands expo/vente, balades poneys, diligence
artisans d'art (bois, fer).

21 JUIN
Prairie de
SAINT MAUR (36250)
(Proche centre bourg)

■ Evolution réglementaire pour les demandes de cartes de stationnement

La carte européenne de stationnement permet à son titulaire ou à la personne qui l'accompagne de stationner sur les places réservées aux personnes handicapées.

Elle peut être attribuée à toute personne atteinte d'un handicap qui réduit de manière importante et durable son autonomie de déplacement à pied. Pour pouvoir bénéficier d'une carte de stationnement, il faut correspondre à l'un des critères suivants :

- La personne a un périmètre de marche limité et inférieur à 200 mètres,
- La personne a systématiquement recours à une aide pour ses déplacements extérieurs (aide humaine, canne ou appareillage manipulé à l'aide d'un ou des deux membres supérieurs, fauteuil roulant manuel ou électrique, véhicule pour personnes handicapées),
- La personne a une prothèse de membre inférieur,
- La personne a recours lors de tous ses déplacements extérieurs à une oxygénothérapie.

Le décret 2012-1044 du 18 décembre 2012, qui a modifié l'article R-241-17 du code de l'action sociale et des familles, prévoit que, **à défaut de réponse dans un délai de 2 mois à compter de la date où la demande est recevable** (c'est-à-dire accompagnée de l'ensemble des documents prévus), **la carte de stationnement est attribuée à titre provisoire, pour une durée de deux ans**. Cette carte pourra toutefois être retirée à tout instant s'il est établi que son bénéficiaire ne répond pas aux conditions d'attribution fixées par la réglementation.

■ Prestation de Compensation du handicap: une possibilité d'aide financière pour les bénéficiaires d'une aide humaine en prestataire

Le 26 juin 2013, nous organisons un rassemblement citoyen sur la Place de la République, à Châteauroux, afin d'alerter par rapport aux difficultés grandissantes rencontrées par les personnes en situation de handicap dans notre département pour faire face au reste à charge dans le cadre de l'aide à domicile. En effet, le tarif pour les interventions d'aide à domicile réalisées en prestataire est fixé par décret, et ce montant n'avait pas évolué depuis 2008, alors que les tarifs appliqués par les associations ont fortement augmenté, entraînant une augmentation du montant restant à la charge des bénéficiaires.

N'ayant pas obtenu d'avancée significative, nous avons organisé une nouvelle manifestation à Châteauroux le samedi 28 septembre 2013 à Châteauroux. Nous avons également adressé plusieurs courriers au Préfet de l'Indre ainsi qu'aux Parlementaires, espérant pouvoir faire bouger les choses.

En 2014, nous avons organisé un temps d'échange avec les conseillers généraux, dans le cadre duquel nous avons évoqué cette difficulté. Dans l'été, nous avons adressé un courrier à chaque conseiller général pour alerter sur la situation et solliciter un rendez-vous.

Quelques rencontres ont eu lieu par la suite, mais la position du Conseil Général n'a pas évolué à ce jour et le tarif appliqué est toujours strictement celui du décret.

Quelques bonnes nouvelles nous ont tout de même été annoncées en ce début d'année:

- Tout d'abord, le tarif fixé par le décret a été revu à la hausse pour passer de 17,59 € à 17,77 €. Une augmentation qui ne va pas améliorer significativement la situation financière des personnes, certes, mais cela reste une augmentation
- Ensuite, en réponse à nos signes d'alerte, la MDPH de l'Indre a choisi **d'ouvrir la possibilité de faire appel au Fond Départemental de Compensation du Handicap pour les personnes bénéficiant d'une intervention d'aide humaine dans le cadre d'un service prestataire. Attention: il s'agira d'une aide financière partielle, qui sera accordée au cas par cas et à titre temporaire, et qui ne concernera que les personnes ayant un nombre d'heures important et de petites ressources**. Si vous êtes dans ce cas, vous pouvez contacter la délégation et nous vous indiquerons les démarches à faire.

Si elle ne répond pas pleinement à nos attentes, cette aide devrait permettre d'apporter un soulagement aux personnes les plus en difficulté, ce qui est une bonne chose !

BAL POUR TOUS: Le succès au rendez-vous !

Nous avons finalement été près de 110 personnes, dont six groupes venus d'établissements de tout le département, à nous retrouver au Centre Socio-Culturel de Déols, le vendredi 21 novembre, pour partager ce Bal pour Tous.

Nous avons eu une pensée particulière pour Léo, qui s'était chargé de la conception et de l'organisation de ce Bal dans le cadre d'un stage qu'il réalisait à la Délégation. Léo est décédé quelques semaines avant... Après avoir découvert l'exposition d'œuvres d'art et partagé un verre de l'amitié, chacun a pu profiter du buffet, ponctué de plages musicales. La soirée était animée par Julie ainsi que par Jérémy Loureiro (musicien et DJ).

Puis ce fut place à la danse, dans une ambiance particulièrement joyeuse et chaleureuse !

Nous adressons un très grand merci à tous nos partenaires: Centre Communal d'Action Sociale de Châteauroux et du Poinçonnet, Mairie de Déols, PGA Electronique, Restaurant l'Adresse au Poinçonnet.

Nous adressons également un très grand merci à tous les bénévoles qui ont permis la réalisation et le bon déroulement de ce Bal pour tous : sans eux, aucune action ne serait possible !



Nous vous livrons quelques extraits du Livre d'Or :

« Soirée très réussie avec beaucoup d'ambiance. Merci à tous les bénévoles »

« Merci pour cette belle soirée, bien organisée »

« Merci beaucoup du fond du cœur. Cette soirée était formidable. Repas génial. Ambiance plus que super. Merci beaucoup à tout le monde »

« Pour mon premier bal au sein de l'APF c'était une réussite et une merveilleuse soirée. Merci à toute l'équipe pour votre bonne humeur et votre joie de vivre »

« Merci pour cette belle et agréable soirée. On est donc prêts à recommencer: à quand la prochaine ? »

350 marcheurs à la randonnée du Poinçonnet au profit de l'APF !

Un grand merci à l'UFOLEP et au Club Cyclo-marche du Poinçonnet. Ils ont organisé une randonnée au profit de l'APF le dimanche 28 décembre, qui a réuni plus de 350 marcheurs, malgré des températures vraiment hivernales ! Quatre parcours de 8 à 15 kilomètres étaient proposés. Quelques courageux, soutenus et aidés par des bénévoles du Club Cyclo-marche et de l'APF, ont réalisé les 8 km en fauteuil roulant. Ils ont pu partager le second ravitaillement avec l'ensemble des marcheurs.

Au final, cette action nous aura permis de récolter plus de 700 €, tout en partageant un bon et sportif moment !

Ces fonds contribueront au financement d'un nouveau Minibus adapté.

